

# Correctrices ou correcteurs des épreuves uniformes de français, langue d'enseignement et littérature, à l'enseignement collégial

Lettres et création littéraire

 Ministère de l'Enseignement supérieur

 Québec ou Montréal

Le présent concours de recrutement vise à **pourvoir à d'éventuels emplois occasionnels** de correctrices et de correcteurs des épreuves uniformes de français, langue d'enseignement et littérature, à l'enseignement collégial, au ministère de l'Enseignement supérieur à Québec et à Montréal, **pour des périodes de travail intermittentes**.

**Salaire horaire** : Entre 31,61 \$ et 58,75 \$ selon les années de scolarité et d'expérience pertinentes et additionnelles.

Cette rémunération correspond à un pourcentage de 106,5 % de l'échelle de traitement pour l'employée occasionnelle ou l'employé occasionnel embauché pour une période inférieure à un an.

Sessions de correction :

- Du début de janvier au début de mars;
- De la mi-mai au début de juillet;
- Environ une semaine en août.

L'horaire de travail habituel, pendant les sessions de correction, est de **6 heures par jour, du lundi au vendredi, pour un total de 30 heures par semaine**, avec une possibilité de 7 heures par jour, au besoin.

**Attributions** : Corriger les épreuves des élèves selon les normes du Guide de correction élaboré à cet effet par le Ministère. Effectuer toute autre tâche afférente à la correction des textes.

## Profil recherché

- La personne recherchée doit avoir de bonnes connaissances littéraires et maîtriser l'orthographe d'usage et les règles de grammaire, de syntaxe et de ponctuation de la langue française.

## Informations sur le poste

**Type d'emploi**  
Temps partiel

**Domaines**  
Lettres et création littéraire


**Salaire offert**  
31 \$ - 58 \$ / heure

**Publié**  
16 février 2026

**Expérience**  
Aucune

**Niveau de scolarité exigé**  
Formation universitaire

**Fin des candidatures**  
27 février 2026

**Documents complémentaires**  
 Appel-de-candidatures-VF\_2026-02-13-1

## Informations sur l'employeur

**Nom de l'entreprise**  
Ministère de l'Enseignement sup

**Exigences de l'emploi**

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle dont l'obtention requiert un minimum de 90 crédits (baccalauréat) en didactique du français, en enseignement du français, langue première ou langue seconde, en enseignement du français au secondaire, en journalisme et communication en linguistique, en littérature, en rédaction française, en traduction (toute langue vers le français ou français vers toute autre langue) ou dans toute autre discipline jugée pertinente.
  - Une personne est également admissible si elle est en voie de terminer la dernière année de scolarité exigée pour l'obtention du diplôme requis.
  - Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par une année de scolarité pertinente de niveau égal ou supérieur à celle exigée. Le diplôme exigé peut également être compensé par une maîtrise dans une discipline pertinente comportant un minimum de 45 crédits.
  - Pour être considérée, toute scolarité effectuée hors du Canada doit faire l'objet d'une évaluation comparative (attestation d'équivalence) délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. La personne en attente de son évaluation comparative peut être admise sous condition de fournir le résultat de cette évaluation dès qu'elle le recevra.
- Posséder la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent ou un permis de travail émis par l'autorité fédérale compétente.
  - Une personne en attente de la preuve de son statut de résident permanent ou d'un permis de travail peut soumettre sa candidature au présent concours de recrutement. Toutefois, elle devra être autorisée à travailler légalement au Canada au moment de sa nomination.
- Avoir une connaissance du français appropriée aux fonctions.

